

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 16/014 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUX COMITE TECHNIQUE, COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES ET COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU 12 JANVIER 2016

L'An deux mille seize et le douze janvier, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. CHAUBON Pierre à Mme BARTOLI Marie-France
Mme GALLETTI-SOLET Anne-Marie à Mme GUIDICELLI Maria
M. GIACOBBI Paul à M. BARTOLI Paul-Marie.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU** le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités publiques territoriales et de leurs établissements publics,
- VU** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale modifié,
- VU** le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment son article 23 modifié par le décret n° 95-1018 en date du 14 septembre 1995,
- VU** l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la Fonction Publique Territoriale,
- VU** la délibération n° 14/111 AC du 18 juillet 2014 de l'Assemblée de Corse portant sur la composition du Comité Technique de la Collectivité Territoriale de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

PROPOSE au Président du Conseil Exécutif de désigner ainsi qu'il suit ses représentants dans les instances consultatives de la Collectivité Territoriale de Corse :

COMITE TECHNIQUE :

PRESIDENT : Le Président du Conseil Exécutif de Corse ou son représentant

TITULAIRES : (7)

1. François BERNARDI
2. Christelle COMBETTE
3. Marie-Xavière FILIPPI
4. Antoine OTTAVI
5. Laura Maria POLI
6. Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI
7. Hyacinthe VANNI

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE A :

PRESIDENT : Le Président du Conseil Exécutif de Corse ou son représentant

TITULAIRES : (3)

1. Antoine OTTAVI
2. Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI
3. Hyacinthe VANNI

SUPPLEANTS : (3)

1. François BERNARDI
2. Christelle COMBETTE
3. Maria GUIDICELLI

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE B :

PRESIDENT : Le Président du Conseil Exécutif de Corse ou son représentant

TITULAIRES : (3)

1. Antoine OTTAVI
2. Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI
3. Hyacinthe VANNI

SUPPLEANTS : (3)

1. François BERNARDI
2. Christelle COMBETTE
3. Maria GUIDICELLI

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE C :

PRESIDENT : Le Président du Conseil Exécutif de Corse ou son représentant

TITULAIRES : (6)

1. François BERNARDI
2. Françoise NADIZI
3. Delphine ORSONI
4. Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI
5. Marie SIMEONI
6. Hyacinthe VANNI

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL :

PRESIDENT : Hyacinthe VANNI

TITULAIRES : (7)

1. François BERNARDI
2. Christelle COMBETTE
3. Françoise NADIZI
4. Antoine OTTAVI
5. Laura Maria POLI
6. Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI
7. Hyacinthe VANNI

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 12 janvier 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI